

# **Application lanceurs d'alerte SD Whistle**

Manuel pour les lanceurs d'alerte

16 novembre 2023



1.	FAIRE UN SIGNALEMENT	2
1.1	Via l'application ou le navigateur	2
1.2	Page d'accueil	2
1.3	Détails du signalement	5
1.4	Anonyme ou confidentiel	6
1.5	Enregistrement	6
1.6	Aperçu	8
2.	CONSULTER UN SIGNALEMENT	9
2.1	Langue	10



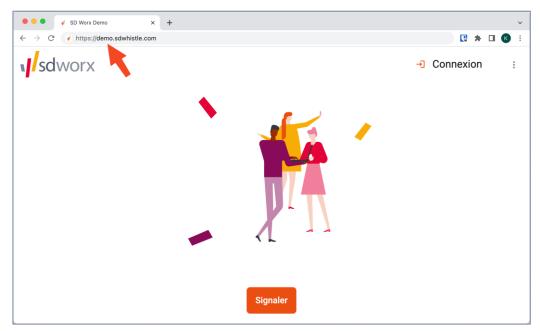
#### Remarque:

Le présent manuel mentionne la possibilité de **signaler des violations de manière anonyme**. La législation n'exige cet anonymat que pour les entités juridiques comptant 250 employés ou plus. Les entités juridiques comptant jusqu'à 250 employés ne sont pas soumises à cette obligation. Il est donc possible que le canal de signalement de votre organisation n'offre pas la possibilité de signaler des violations de manière anonyme. Toutefois, votre rapport sera toujours traité de manière confidentielle, comme le stipule la législation.

## 1. Faire un signalement

#### 1.1 Via le navigateur

Vous pouvez accéder à l'application via le navigateur. Votre organisation doit fournir l'URL (lien) pour ce faire.

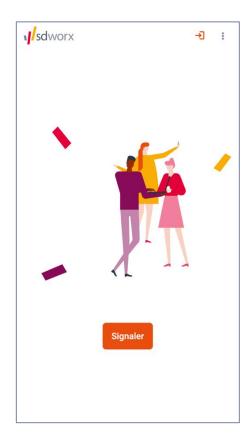


Dans cet exemple, le lien est demo.sdwhistle.com. Le sous-domaine "demo" doit être remplacé par le sous-domaine choisi par votre organisation : *organisation*.sdwhistle.com.

#### 1.2 Page d'accueil

La page d'accueil de l'application se présente comme suit :

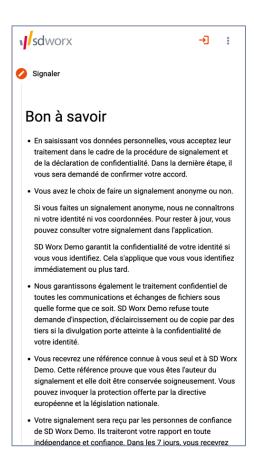




Vous pouvez créer un nouveau signalement via le bouton "Signaler". Le bouton • en haut à droite vous permet de vous connecter pour consulter un signalement existant.

Le bouton "Signaler" permet d'accéder à l'écran suivant :





S'il est prévue, il est expliqué que vous avez le choix de faire un signalement de manière anonyme ou confidentielle.

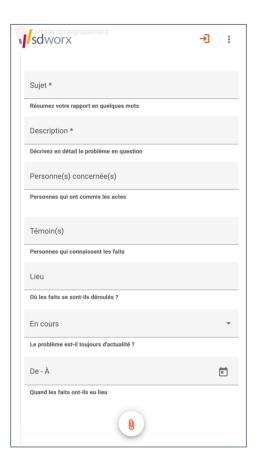
Dans le cas d'un signalement *anonyme*, votre identité ne sera à aucun moment demandée par l'application. Même en cas de communication ultérieure, votre identité reste entièrement protégée. Votre adresse IP n'est pas enregistrée.

Dans le cas d'un signalement *confidentiel*, vous décide de saisir votre identité dans l'application. Toutefois, à aucun moment du traitement du dossier, votre identité ne peut être divulguée, sauf dans les cas prévus par la loi.



#### 1.3 Détails du signalement

Après que vous avez cliqué sur le bouton "Signaler", l'application vous demandera de saisir les détails du signalement.

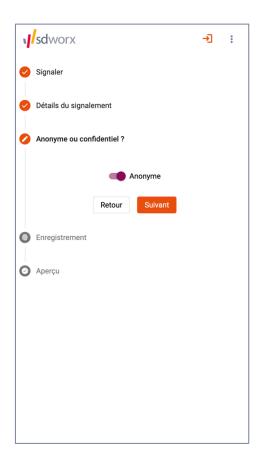


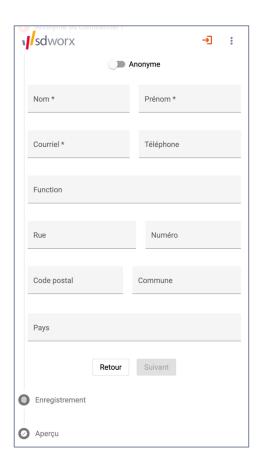
- Sujet: Vous saisissez ici le titre ou le sujet du signalement.
- Description: Vous donnez une description plus détaillée du signalement ici. Si le contenu du signalement est particulièrement volumineux, vous avez la possibilité de télécharger des fichiers en utilisant le bouton ci-dessous avec le symbole pour pièce jointe (le trombone). Vous pouvez également ajouter tout autre fichier susceptible d'étayer le signalement (par exemple, des photos).
- Personne(s) concernée(s): Ici, vous pouvez optionnellement indiquer qui est l'auteur présumé de l'infraction.
- Témoin(s): Vous pouvez optionnellement indiquer qui a connaissance des faits, à l'exception de vous-même.
- Lieu: Dans ce champ de texte, vous pouvez éventuellement indiquer le lieu où les faits se sont déroulés.
- En cours: Avec cette liste déroulante, vous pouvez optionnellement indiquer si la violation est toujours en cours ou si elle a déjà été résolue. Un exemple typique est une situation dangereuse sur le lieu de travail qui n'a pas encore été résolue.
- De À : Quand les événements ont-ils eu lieu ? Ce sélecteur de date peut être utilisé pour indiquer la date de début et éventuellement de fin des événements.



#### 1.4 Anonyme ou confidentiel

Sur l'écran suivant et si disponible, vous pouvez choisir au moyen d'un curseur si le signalement doit être fait de manière confidentielle ou anonyme. Si le signalement est fait de manière anonyme, la personne de confiance recevra aucune information permettant de vous identifier.





#### 1.5 Enregistrement

Dans l'écran suivant, vous pouvez choisir un nom d'utilisateur que vous utiliserez pour vous connecter à l'application par la suite. Si vous effectuez un signalement anonyme, votre nom d'utilisateur n'est pas visible par la personne de confiance. Vous choisissez vous-même un mot de passe fort. L'application n'accepte que les mots de passe suffisamment forts.

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe ne peut pas être récupéré ou réinitialisé. Si vous oubliez le mot de passe, vous devrez saisir à nouveau le signalement. Après trois tentatives de connexion incorrectes, votre compte sera temporairement bloqué. Réessayez quelques minutes plus tard.



Pour envoyer le signalement, vous devez accepter la déclaration de confidentialité, qui peut être consultée à nouveau via le bouton "Déclaration de confidentialité". Un *captcha* automatique vérifie que vous n'êtes pas un robot envoyant de fausses notifications.





### 1.6 Aperçu

Une fois le signalement reçu par l'application, vous recevez un résumé du signalement ainsi qu'un code de référence unique.



Ce code prouve que vous avez fait un signalement. Notez-le dans un endroit sûr pour préserver vos droits.



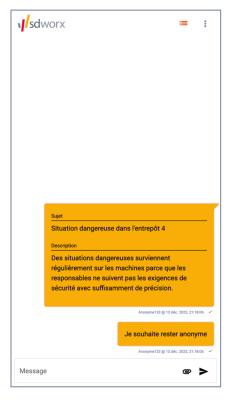
## 2. Consulter un signalement

Si vous avez indiqué votre adresse e-mail lors de la signalisation, l'application envoie une notification par e-mail lorsqu'il y a un nouveau message pour vous. Si vous avez effectué un signalement *anonyme*, cela n'est pas possible et vous devez vous connecter de votre propre initiative pour prendre connaissance des messages de la personne de confiance.

Cet e-mail contient le message suivant :



En suivant le lien et en vous connectant à l'application, vous pouvez consulter le contenu de la communication. Vous pouvez également envoyer de nouveaux messages et des pièces jointes à la personne de confiance.





## 2.1 Langue

Dans le menu en haut à droite (les trois points verticaux), la langue peut être modifiée.

